

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2006

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006 - (n° 3447)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 161

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 36

Dans l'alinéa 13 de cet article, substituer aux mots :

« tous droits »

les mots :

« tout droit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.